



**Groupe
scolaire**
N. D. Campostal

GROUPE SCOLAIRE N.D DE CAMPOSTAL

5 Place du Bourg Coz
22110 ROSTRENEN
Tél : 02.96.29.00.34

Site : www.lycee-campostal.com

**RENTREE
2026- 2027**

1) CALENDRIER 2026-2027

Rentrée scolaire

Mardi 1er septembre 2026

- 8 h 15 : 2^{nde} – 1^{ère} Générale et 1^{ère} ST2S – Terminale Générale et Terminale ST2S
- 9 h : 6^{ème} – 6^{ème} ULIS. *Un accueil-café sera proposé aux familles à partir de 8 h 30.*

Mercredi 2 septembre 2026 à 8 H 15

8 h 15 : 5^{ème} – 4^{ème} – 3^{ème}

Jeudi 3 septembre 2026 à 8 H 15

8 h 15 : ULIS 5^{ème} /4^{ème} /3^{ème}

Vacances scolaires 2026-2027

Toussaint	Samedi 17 octobre 2026 au lundi 2 novembre 2026	Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Noël	Samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027	
Hiver	Samedi 20 février 2027 au lundi 8 mars 2027	
Printemps	Samedi 17 avril 2026 au lundi 3 mai 2027	
Pont de l'Ascension	Jeudi 6 mai 2027 au vendredi 7 mai 2027	
Été	Samedi 3 juillet 2027	

Les absences pour convenances personnelles pendant les périodes scolaires pénalisent toujours les élèves. Le respect du calendrier officiel est impératif.

2) HORAIRE DES COURS : 8 H 15-17 H 00

3) VIE SCOLAIRE

SIGNALER UN RETARD OU UNE ABSENCE

Toute absence ou retard d'élève doit être signalé au bureau de la vie scolaire :

Appeler au ☎ 02.96.29.00.34 et demander la vie scolaire ;

ou rédiger un message écrit sur "Ecole Directe.

CARNET DE CORRESPONDANCE

A la rentrée scolaire, le collège distribuera à chaque élève un carnet de correspondance. Il devra être présenté à la demande de tout adulte de l'établissement. Il permet de faire le lien entre l'établissement, l'équipe pédagogique, la vie scolaire et les familles.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur a été validé en conseil d'établissement. Il est consultable sur le site internet de l'établissement, dans les classes et dans le carnet de correspondance des collégiens dès la rentrée.

CASIERS ET BORNES DE STATIONNEMENT 2 ROUES

Des casiers situés sur le pignon du bâtiment administratif sont à disposition des élèves motocyclistes pour déposer leurs affaires ainsi que leur casque. Il conviendra à ce propos de se munir d'un cadenas. Des bornes de stationnement pour les 2 roues sont également à disposition.

4) INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

SECRETARIAT

Le secrétariat est ouvert tous les jours de 8 h 00 à 12 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 30 (sauf mercredi après-midi)

Appeler au ☎ 02.96.29.00.34 et demander le secrétariat.

ECOLE DIRECTE

A partir du site internet www.ecoledirecte.com ou de l'application sur votre smartphone ou tablette, vous avez accès aux résultats scolaires, emploi du temps, messagerie, cahier de texte, absences et retards...

Les familles ont également accès à la comptabilité et la facturation.

Les espaces « élèves » et « familles » offrent des informations distinctes.

D'une année sur l'autre, les codes Ecole Directe des familles comme des élèves restent inchangés.

Les nouvelles familles recevront leurs codes Ecole Directe à la rentrée scolaire.

Vos codes d'accès vous seront communiqués par l'établissement.

FONCTIONNEMENT DU SELF

⇒ Les demi-pensionnaires doivent **obligatoirement** se présenter aux repas auxquels ils sont inscrits.

⇒ Les externes pourront occasionnellement prendre des repas aux conditions suivantes :

1) prévenir la vie scolaire le jour même avant 8 h 15,

2) régler le coût du repas au service comptabilité.

CERTIFICATS DE SCOLARITE

Dans les 15 jours suivant la rentrée, un certificat de scolarité sera à votre disposition dans l'espace « familles » sur « Ecole Directe », rubrique « Documents »

BOURSES SCOLAIRES

Les élèves peuvent bénéficier des bourses nationales. Les dossiers sont à retirer au secrétariat à partir de début septembre.

Pour les collégiens, le Ministère met à disposition des parents un **simulateur de droit** à obtention d'une bourse sur le site : <http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html>

Pour les lycéens, l'adresse est la suivante : <https://www.education.gouv.fr/cid151/les-aides-financieres-au-lycee.html>

Vous pourrez en quelques clics savoir si vous êtes éligibles et obtenir une estimation du montant de la bourse.

ASSURANCE SCOLAIRE

L'établissement souscrit une assurance scolaire et extra-scolaire obligatoire auprès de la Mutuelle Saint Christophe pour tous les élèves et apprenants.

Cette assurance couvre votre enfant 365 jours par an pour des dommages qu'il pourrait causer à lui-même (individuelle accident) dans le cadre des activités scolaires et extrascolaires.

Vous aurez la possibilité d'éditer une attestation directement sur le site de la Mutuelle St Christophe dès la rentrée : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>.

Le montant de cette assurance figure sur la facture du 1^{er} trimestre. Il n'est donc pas nécessaire de souscrire une assurance scolaire personnelle.

CHANGEMENT DE SITUATION

Toutes les modifications de situation familiale doivent être signalées, par écrit, au secrétariat le plus tôt possible par un message Ecole Directe.

LIVRES ET FOURNITURES

	COLLEGE	LYCEE
Fournitures	L'établissement a établi une liste de fournitures de la 6 ^e à la 2 nd e : - Vous pouvez la télécharger sur le site Internet de l'établissement, menu "Vie de l'établissement", rubrique « Infos pratiques » > « Administratif » > « Documents à télécharger » - Si vous ne disposez pas d'un accès Internet à votre domicile, nous vous ferons parvenir une version papier sur simple demande auprès du secrétariat.	
Manuels scolaires	Les manuels scolaires seront remis aux élèves le jour de la rentrée. Entretien des manuels scolaires Il est demandé à chaque élève un chèque de caution de 60 € qui sera restitué à la famille en fin d'année scolaire lorsque l'élève aura rendu tous ses livres. En cas de perte ou de dégradation d'un ou plusieurs manuels, la caution restera acquise, tout ou partie à l'établissement. Ce chèque, libellé à l'ordre de l'OGEC de Campostal sera à remettre à la rentrée au professeur principal.	
		Location des manuels scolaires (lycée) La location des manuels scolaires s'élève à 50 euros. Ce forfait est indiqué sur la facture annuelle.
Cahiers d'exercices	Les cahiers d'exercices commandés par l'établissement sont à la charge des familles.	

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- Pour les cours d'EPS, il sera nécessaire de disposer d'une tenue de sport :
 - un pantalon de survêtement ou short
 - un tee-shirt
 - une paire de chaussettes (rechange)
 - une paire de chaussures + lacets
 - un coupe-vent
 - un pull ou sweat
 - 1 sac plastique (chaussures sales)
 - 1 élastique ou barrette pour les cheveux
- Il est recommandé d'indiquer **le nom complet de l'élève** sur les affaires de sport afin de limiter les pertes.
- Les cours d'éducation physique et sportive sont obligatoires pour tous les élèves. Les séances peuvent être aménagées par les enseignants d'EPS selon les programmes prévus avec la classe.
Seul un médecin peut attester d'une incapacité physique, partielle ou totale, ponctuelle ou durable. Veuillez noter qu'en cas de dispense durable, il est nécessaire que chaque élève fournisse de la part de son médecin un certificat médical officiel, fruit d'un partenariat entre l'académie de Rennes et la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (Drajes), avec le concours de pédiatres. Ce certificat a pour objectif de garantir que la dispense soit bien justifiée et permet de prendre en compte les spécificités de chaque élève (blessure, maladie, handicap) tout en veillant à la continuité de son parcours éducatif. Vous trouverez sur Ecole Directe, ce certificat médical pré-rempli avec le nom de Notre-Dame de Campostal, à faire compléter par votre médecin en cas d'inaptitude en EPS, et à remettre ensuite à l'établissement.

PROJET PASTORAL

Le Lycée-Collège Notre-Dame de Campostal en tant qu'établissement catholique d'enseignement est soucieux d'offrir aux jeunes qui le souhaitent la possibilité de s'ouvrir à la dimension spirituelle, dans un esprit de tolérance et dans le respect des consciences de chacun. Des ateliers seront proposés aux élèves sur la base du volontariat.

ACCUEIL POUR ETUDIANTS ETRANGERS

Notre établissement est sollicité par des ambassades étrangères et des associations à but non lucratif en vue de l'accueil pour quelques mois, ou une année scolaire entière, d'étudiants étrangers soucieux de se familiariser, dans le cadre de leurs études, avec la langue et plus généralement la culture française.

Cependant, nous devons parfois décliner leur offre par défaut de familles d'accueil. Aussi, si vous souhaitez recevoir chez vous un(e) étudiant(e) étranger(e), nous vous serions reconnaissants de joindre directement Mme LOTH pour de plus amples renseignements.